

Délibération DEL-B-2025-043

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

ADMINISTRATION GENERALE

Déchetterie/Plateforme de déchets verts de La Guionnière LA FORET-SUR-SEVRE : cession à la commune

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Considérant la fermeture de la déchetterie/plateforme de déchets verts sise au lieudit « La Guionnière » - Route de Montigny à La Forêt-sur-Sèvre (79380) depuis 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant l'intérêt de la commune de La Forêt-sur-Sèvre pour racheter cette déchetterie/plateforme de déchets verts ;

Considérant l'avis du domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale sur la valeur vénale du bien en date du 2 janvier 2025 estimant la valeur vénale du bien à 1 039 € ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la cession de ce bien immobilier à la commune De La Forêt-Sur-Sèvre ;

Considérant que bien destiné à la vente relève du domaine public de la communauté d'agglomération et est destiné à l'exercice des compétences de la commune de La Forêt-Sur-Sèvre qui l'acquiert ;

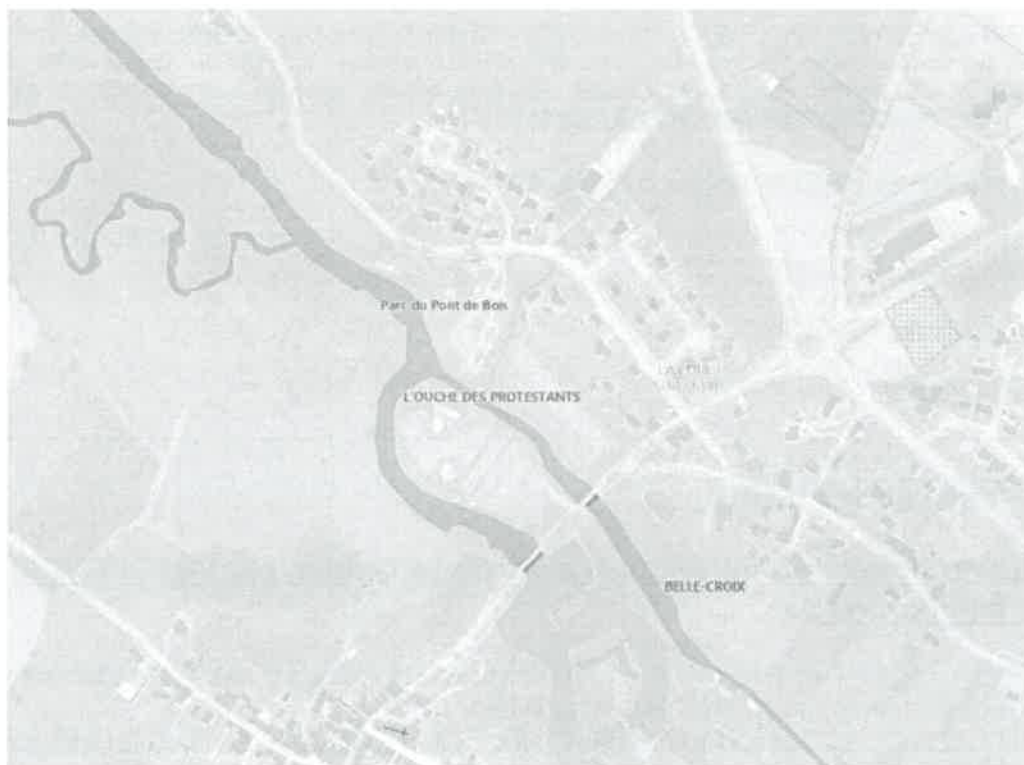
Considérant que la commune souhaitant par intérêt général conserver et gérer le présent bien afin de mener un projet de transformation du site en une annexe pour ses services techniques, notamment à des fins de stockage, le présent bien destiné à la vente relèvera à terme de son domaine public ;

Considérant que les deux collectivités se sont entendues à l'amiable sur l'absence de nécessité d'un déclassement préalable.

La communauté d'agglomération est propriétaire d'une déchetterie/plateforme de déchets verts sise au lieudit « La Guionnière » - Route de Montigny à La Forêt sur Sèvre (79380).

Ce bien est situé sur les parcelles AE 0057 et AE 0077 qui représentent respectivement 4 039 m² et 910 m², soit une surface totale de 4 949 m². Ces parcelles sont en zones A (zone agricole) et Nep (zone naturelle, dans un secteur à destination des équipements collectifs et du service public) du PLUi.

Une prescription mentionne une zone humide à protéger, notamment sur la partie zonée en A.



La commune de La Forêt-sur-Sèvre a fait part de sa volonté d'acquérir cet équipement pour un montant de 1 000,00 € (mille euros).

Modalités et conditions de cession du bien :

Prix :

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant la somme de MILLE EUROS (1 000 €).

Frais d'acte, droit et émoluments relatifs à cette affaire :

Ils seront pris en charge en intégralité par l'acquéreur.

Autres conditions :

Acquisition du bien en l'état par l'acquéreur qui reconnaît l'avoir vu et visité, sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit, notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, et sans avoir la possibilité de recours contre le vendeur pour tous défauts ou pollution qu'il pourrait découvrir dans le sol et dans le sous-sol.

L'acquéreur profitera des servitudes ou les supportera, s'il en existe.

Le bureau communautaire est invité à :

- **approuver les modalités et conditions de cession de la déchetterie/plateforme de déchets verts située au lieudit « La Guionnière » - Route de Montigny à La Forêt-sur-Sèvre (79380), à la commune de LA FORET-SUR-SEVRE ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

